

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt six, le neuf mars**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Brika VACHER, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM, Mme Paule CHAMBRAGNE .

Étaient absents excusés : Mme Stéphanie JALADIS, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, M. Yannick CLEYRAT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Yannick CLEYRAT en faveur de M. Jean Luc PLANCHE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme Paule CHAMBRAGNE .

En présence de Madame LACOTTE Céline, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du conseil en date du 02 février 2026, aucune modification n'est apportée, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

01 - Vote Compte Financier Unique 2025 - COMMUNE

02 - Vote Compte Financier Unique 2025 - LOTISSEMENT

03 - Convention Territoriale Globale 2026-2029- CAF

04 - Planning Tenue du Bureau de Vote Elections Municipales 15 mars 2026

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-003 : Vote Compte Financier Unique 2025 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		346 492,61	332 331,09		332 331,09	346 492,61
Opérations de l'exercice	729 084,58	933 897,05	157 590,18	359 869,23	886 674,76	1 293 766,28
TOTAUX	729 084,58	1 280 389,66	489 921,27	359 869,23	1 219 005,85	1 640 258,89
Résultats de clôture		551 305,08	130 052,04			421 253,04
Restes à réaliser			151 000,00		151 000,00	
TOTAUX CUMULES	729 084,58	1 280 389,66	640 921,27	359 869,23	1 370 005,85	1 640 258,89
RESULTATS DEFINITIFS		551 305,08	281 052,04			270 253,04

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, décide d'affecter les résultats comme suit :

Couverture de financement C/ 1068 = **281.052,04 €**.
C/002 Reste sur excédent de fonctionnement = **270.253,04 €**.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-004 : Vote Compte Financier Unique 2025 - LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique, lequel peut se résulmer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		8 737,50		17 470,50		26 208,00
Opérations de l'exercice	269 634,30	267 118,26	265 927,85	940 000,00	535 562,15	1 207 118,26
TOTAUX	269 634,30	275 855,76	265 927,85	957 470,50	535 562,15	1 233 326,26
Résultats de clôture		6 221,46		691 542,65		697 764,11
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	269 634,30	275 855,76	265 927,85	957 470,50	535 562,15	1 233 326,26
RESULTATS DEFINITIFS		6 221,46		691 542,65		697 764,11

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, décide d'affecter les résultats comme suit :

C002 - Excédent de Fonctionnement : 6.221,46 €
R001 - Excédent d'Investissement : 691.542,65 €

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-005 : Convention Territoriale Globale 2026-2029- CAF

1 Contexte

En 2023, les communes du Grand Périgueux, hors la ville de Périgueux qui a souhaité alors disposer de sa propre contractualisation, et le Grand Périgueux ont signé une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dordogne (CAF) pour 3 ans.

Pour mémoire, la CAF et le Grand Périgueux étaient engagés dans une CTG expérimentale sur les périodes 2012-2015 et 2016-2020.

Ce cadre contractuel, porté par la CNAF, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif de renforcer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire en cohérence avec les politiques locales.

La CNAF a fait des CTG le nouvel outil de contractualisation avec les territoires en lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ).

Historiquement, le Grand Périgueux et 18 communes disposaient d'un CEJ avec la CAF.

Les engagements financiers de la CAF sont garantis dans le cadre de la CTG, voire élargis selon les projets des communes et du Grand Périgueux.

La CTG arrivant à échéance fin 2025, ainsi que celle de la ville de Périgueux, la ville et le Grand Périgueux ont demandé une prorogation d'une année compte tenu de la proximité des échéances électorales et de la volonté commune de réaliser une CTG unique sur le territoire de l'agglomération.

Cette hypothèse n'a pas été validée par la CAF. Aussi, le Grand Périgueux et la ville ont-ils chacun engagé une démarche de travail pour proposer une nouvelle CTG sur la période 2026-2029.

2- Problématique

Compte tenu des délais, le Grand Périgueux a engagé une démarche partenariale avec les communes anciennement liées par un CEJ et la CAF à partir du mois de septembre dernier, basée sur la précédente CTG qui comptait 16 actions, dont 13 sont réalisées ou en cours, afin de présenter le bilan de la CTG 2023-2025, le diagnostic actualisé et de travailler collectivement sur un nouveau plan d'action pour la CTG 2026-2029.

Il y a lieu désormais de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de CTG 2026-2029.

- Les objectifs de la CTG 2026-2029

Au terme de ce travail, le projet de convention territoriale globale s'articule autour de 3 axes, 12 objectifs et 23 actions synthétisés ci-dessous.

Lors des discussions, différents enjeux sont ressortis pour la réussite de la CTG :

- Le lien nécessaire à faire avec le projet de territoire GP2040.
- Les limites des compétences du Grand Périgueux notamment en matière de jeunesse, d'Animation de la Vie Sociale (AVS).

AXE 1 - Adapter l'offre des services aux habitants sur l'ensemble du territoire

Objectifs	N°	Actions
Améliorer l'offre d'accueil extrascolaire et périscolaire	1	Elaborer un plan « ALSH » visant à la réhabilitation de certaines structures et à améliorer l'offre sur le territoire
	2	Renforcer la communication auprès des familles et les associer à la vie des structures
Améliorer la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil du jeune enfant	3	Poursuivre le soutien à l'accueil individuel et favoriser l'implantation des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)
	4	Elaborer un plan « crèches » visant à réhabiliter certaines structures et améliorer l'offre sur le territoire
Accompagner et valoriser les personnels de l'enfance et de la petite enfance	5	Etablir un plan de formation territoriale pour les agents de l'enfance et de la petite enfance
	6	Etudier la faisabilité d'une GPEC partagée (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)
	7	Préparer les conditions de planning communs pour les agents partagés
Améliorer l'offre d'accueil pour les personnes âgées	8	Créer un village seniors intergénérationnel en secteur rural

AXE 2 - Permettre un meilleur accès aux droits et aux services

Objectifs	N°	Actions
Renforcer l'inclusion dans une logique de parcours	9	Elaborer un diagnostic et un processus définissant les moyens nécessaires (humains, équipements et financiers)
	10	Adapter la formation des personnels
Améliorer l'accès à l'offre et aux droits sur l'ensemble du territoire	11	Développer l'aller vers au moyen d'un bus itinérant adapté, multi-domaines (santé, numérique, parentalité...)
	12	Etudier les conditions de mise en œuvre de pôles territoriaux d'agglomération
Développer la mobilité pour tous	13	En lien avec PériMouv, élaborer un plan d'action spécifique pour les jeunes et les seniors en milieu rural (accès à l'emploi, aux services, aux loisirs)
Contribuer à l'adaptation du logement pour tous	14	Réaliser une étude diagnostic sur le logement des jeunes
	15	Participer à l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements (vieillesse)

AXE 3 - Développer la coordination territoriale

Objectifs	N°	Actions
Faire de la CTG un outil d'animation du territoire	16	Mettre en place une instance de coordination CTG commune
	17	Préparer avec la ville de Périgueux une CTG unique
Améliorer le partage des compétences Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	18	Elaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) dans une logique de parcours et de passerelles
	19	Questionner le partage de compétence, s'agissant notamment de la séparation Périscolaire/Extrascolaire et de la meilleure prise en compte des 11-14 ans
Structurer une coordination des structures locales d'Animation de la Vie Sociale (AVS)	20	Mettre en place une instance de concertation et de coordination d'actions des structures menant une mission d'AVS à l'échelle du Grand Périgueux
Valoriser les équipements structurants et les passerelles territoriales comme le Silot	21	Clarifier le rôle des équipements dans la stratégie Enfance-Jeunesse
	22	Développer des projets partenariaux et intergénérationnels
	23	Développer et valoriser la participation et l'engagement des enfants et des jeunes dans la vie citoyenne

- Le suivi et l'animation de la CTG

Le dispositif de la CTG prévoit une gouvernance associée, notamment politique.

Un enjeu existe autour de la coordination et de l'animation du suivi de la CTG, afin qu'elle soit un vrai succès.

A l'initiative de la CAF, des discussions seront conduites afin de définir les moyens supplémentaires qui seraient nécessaires, et de voir comment la CAF pourra accompagner cela.

Le Grand Périgueux ayant fixé comme préalable qu'aucun recrutement dédié à cette animation ne sera fait sans participation supplémentaire de la CAF, porteuse de la volonté de la CNAF.

3- Proposition

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention territoriale globale 2026-2029 avec la CAF telles que présentés.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents utiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Planning Tenue du Bureau de Vote Elections Municipales **15 mars 2026**

Horaires			
8 h 00 - 10 h 00	PLANCHE Jean-Luc	LE MAO Daniel LABORDE Caroline	COURNIL Sébastien
10 h 00 - 12 h 00	COUTY Philippe	HYOT Alain	DENIS PALEM Sylvie --- COUTY Florent
12 h 00 - 14 h 00	SIOSSAC MOULINE Virginie	GINTRAC Arnaud	CHAMBRAGNE Paule
14 h 00 - 16 h 00	ROGATION Jérôme	LE MAO Daniel	PLANCHE Jean Luc

16 h 00 - 18 h 00	MEYNARD Laurence	DESVEAUX Didier LE MAO Daniel	CLEYRAT Yannick
-------------------	---------------------	--------------------------------------	-----------------

Monsieur le Maire remercie tous les conseillers municipaux pour le mandat.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2026-003 : Vote Compte Financier Unique 2025 - COMMUNE
MA-DEL-2026-004 : Vote Compte Financier Unique 2025 - LOTISSEMENT
MA-DEL-2026-005 : Convention Territoriale Globale 2026-2029- CAF
MA-DEL-- : Planning Tenue du Bureau de Vote Elections Municipales
15 mars 2026

